



Parc national
de La Réunion

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 26 FEVRIER 2026**

Délibération n° BCA – 2026-004

**Portant délégation de compétence du Bureau du Conseil
d'Administration au Directeur pour mobilisation du fonds FEADER
nécessaire au projet de Valorisation paysagère et écologique du
tronçon A de la Route Nationale 3 (« route-paysage ») pour un
montant supérieur à 300 k€**

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L. 331-3, L. 331-15, R. 331-14, R. 331-23 et R. 331-24 ;

Vu le décret n° 2007-296 du 5 mars 2007, créant le Parc national de La Réunion, notamment son article 11 ;

Vu la délibération n° 2016-016 du 30 novembre 2016 du Conseil d'administration et notamment son article 1-16° portant délégation de compétence au Bureau du Conseil d'administration, concernant les conventions générant des recettes mentionnées à l'article 18 du décret n°2012-1246 dont le montant dépasse 300 000€ ou dont la durée dépasse les 5 ans ;

Vu le rapport n°DIR-2026-003 présentant le projet « Valorisation paysagère et écologique du tronçon A de la Route Nationale 3 (« Route-Paysage ») » pour lequel le Parc national de La Réunion souhaite mobiliser les fonds FEADER en 2026

Considérant la fiche action FEADER n°73.052 « Aménagement et desserte touristiques : aménagements touristiques publics hors sites emblématiques dans le domaine départemento-domainial et Développement et amélioration de la desserte des sites naturels et forestiers

Considérant que le projet génère pour l'établissement des recettes dont le montant dépasse 300 000 € sur une durée de 2 ans.



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Pitons, cirques et
remparts de l'île de la Réunion
inscrits sur la Liste du patrimoine
mondial en 2010

Parc National de La Réunion

258 rue de la République • 97431 La Plaine-des-Palmistes

Tél. +262 (0) 262 90 11 35 • Fax : +262 (0) 262 90 11 39

www.reunion-parcnational.fr • contact@reunion-parcnational.fr

Le Bureau du Conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Article 1 :

Approuve le projet « Valorisation paysagère et écologique du tronçon A de la Route Nationale 3 (« Route-Paysage ») » et son plan de financement prévisionnel.

Article 2 :

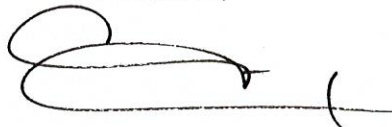
Autorise le Directeur du Parc national de La Réunion à solliciter le fonds FEADER et à signer tout acte relatif à l'attribution de la subvention.

Article 3 :

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de La Réunion et fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Adoptée à la Plaine-des-Palmistes, le 26 février 2026

Le Président,



Éric FERRERE

Le Directeur,



Jean Philippe DELORME

Date de transmission au Commissaire du Gouvernement	09. 03. 2026
Date de non opposition du Commissaire du Gouvernement dans le délai des 15 jours	09. 03. 2026
Date de transmission au MTES	11. 03. 2026
Date de transmission au Contrôleur Budgétaire Régional	11. 03. 2026
Date de non opposition du Contrôleur Budgétaire Régional dans le délai des 15 jours	
Date de publication au RAA	11. 03. 2026
Date d'affichage	11. 03. 2026
Date de retrait	



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Pitons, cirques et
remparts de l'île de La Réunion
inscrits sur la liste du patrimoine
mondial en 2010

Parc National de La Réunion

258 rue de la République • 97431 La Plaine-des-Palmistes

Tél. +262 (0) 262 90 11 35 • Fax : +262 (0) 262 90 11 39

www.reunion-parenational.fr • contact@reunion-parenational.fr

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 26 Février 2026

**Portant délégation de compétence du Bureau du Conseil
d'Administration au Directeur pour mobilisation du fonds FEADER
nécessaire au projet de Valorisation paysagère et écologique du
tronçon A de la Route Nationale 3 (« route-paysage »)
pour un montant supérieur à 300 k€**

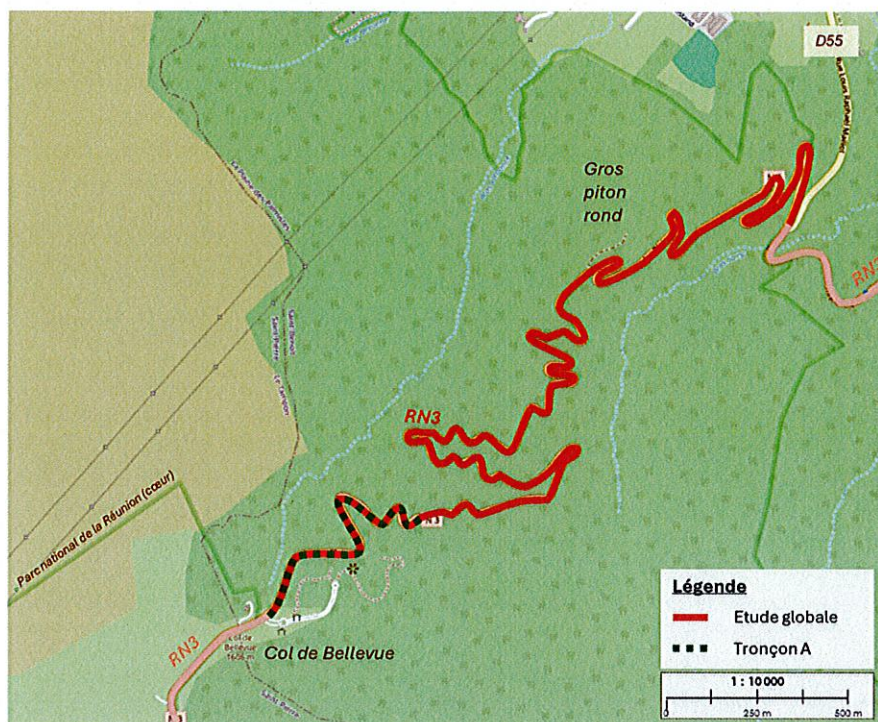
Rapport n° DIR-2026-003

I. CONTEXTE

La Route Nationale 3, dite « Route des Plaines », constitue un axe structurant majeur de La Réunion, reliant le versant Est humide au versant Ouest plus sec en traversant les Hauts de l'île, notamment la Plaine-des-Palmistes. Cette route offre des panoramas remarquables sur des paysages emblématiques, allant des franges littorales aux plaines d'altitude et traverse un territoire classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, en cœur de parc national.

Inscrite comme « route-paysage » dans le Plan d'Interprétation et de Valorisation Écotouristique (PIVE) de la Plaine-des-Palmistes, la RN3 constitue une porte d'entrée du parc, et mène vers plusieurs sites d'intérêt majeur, dont le Col de Bellevue. Malgré ce potentiel paysager et patrimonial, plusieurs secteurs présentent aujourd'hui des points noirs paysagers et écologiques, liés notamment à la présence d'espèces exotiques envahissantes et à l'absence d'aménagements permettant la mise en valeur et la découverte des paysages.

Dans ce contexte, le Parc national de La Réunion, en lien avec ses partenaires, a conduit en 2022 une étude préalable de valorisation paysagère et écologique de la Route des Plaines. Cette étude a permis de définir un programme d'actions opérationnelles, décliné par tronçons, visant à restaurer les milieux, améliorer la qualité paysagère et structurer une offre écotouristique durable. L'opération objet du présent rapport correspond à la première phase de mise en œuvre de cette stratégie, le tronçon A, situé en amont du Col de Bellevue, sur une longueur d'environ 850 mètres.



Localisation du projet du tronçon A et de l'étude globale

II. OBJECTIFS ET JUSTIFICATION

L'objectif principal de l'opération est de contribuer à la structuration d'une offre écotouristique durable à La Plaine-des-Palmistes, en tant que porte d'entrée du Parc national de La Réunion, en cohérence avec la Charte du Parc et les orientations du PIVE. L'opération vise à valoriser la Route des Plaines comme route-paysage, en améliorant la qualité paysagère et écologique de ses abords, tout en favorisant la mise en découverte des patrimoines naturels et paysagers auprès du public.

Plus spécifiquement, l'opération poursuit les objectifs suivants :

- Restaurer les milieux dégradés le long de la RN3 par des actions de renaturation, de lutte contre les espèces exotiques envahissantes et de replantation d'espèces indigènes ;
- Améliorer la lisibilité et l'accessibilité des paysages et des patrimoines naturels grâce à la création de stations d'interprétation, de mobilier et de signalétique adaptés ;
- Renforcer l'attractivité touristique et l'image de la Plaine-des-Palmistes, en cohérence avec les politiques régionales de développement touristique (SRDEII, SDATR) et les enjeux d'aménagement équilibré des Hauts ;
- Sensibiliser le public et les publics scolaires aux enjeux de biodiversité, de paysage et de gestion durable des milieux naturels.

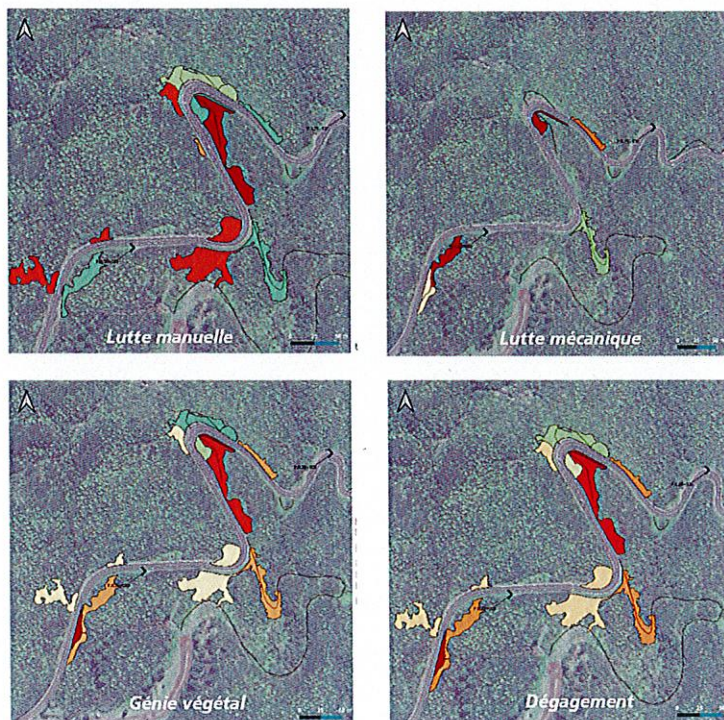
L'opération répond directement aux constats du PIVE, qui souligne la succession d'ambiances paysagères remarquables mais insuffisamment valorisées le long de la Route des Plaines. Elle constitue également une réponse adaptée à l'évolution de la situation écologique, notamment en matière de prolifération des espèces exotiques envahissantes, allant au-delà des actions de lutte précoce prévues dans les documents de gestion forestière. À ce titre, elle présente une forte plus-value sociale et environnementale, en touchant un public estimé à près de 196 000 visiteurs par an et en contribuant à la préservation d'un site à fort intérêt patrimonial.

III. DESCRIPTION DE L'ACTION

L'opération porte sur le tronçon A de la Route des Plaines, situé en amont de la commune de La Plaine-des-Palmistes, entre le Col de Bellevue et la RD55. Elle se déroule intégralement en zone des Hauts de La Réunion, en cœur de parc national, sur des emprises relevant à la fois du domaine public routier national et du domaine public départemento-domanial forestier. Les actions mises en œuvre se structurent autour de quatre volets complémentaires :

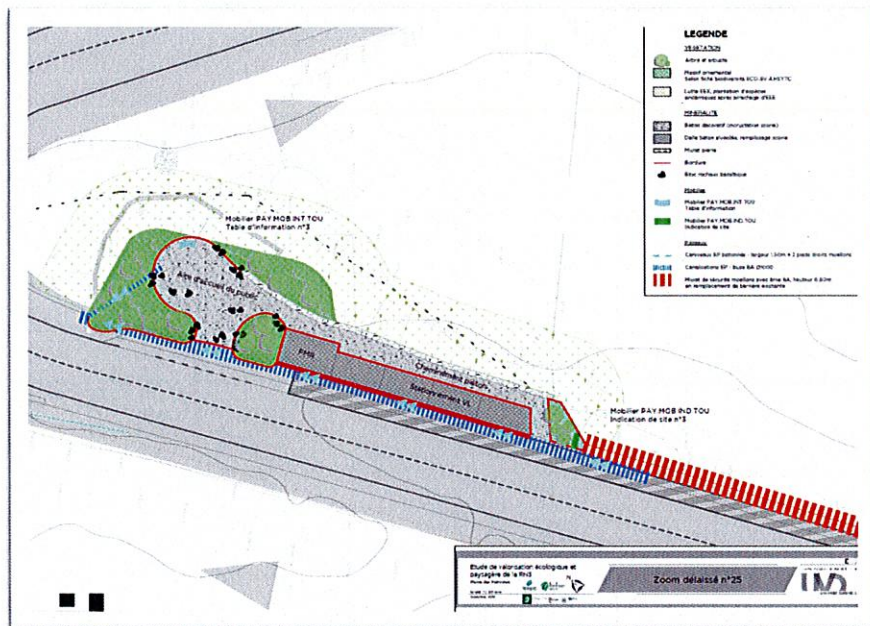
Travaux de restauration paysagère et écologique

Ils comprennent l'abattage ciblé de peuplements exotiques (cryptomérias), la lutte manuelle et mécanique contre les espèces exotiques envahissantes, la restauration écologique par replantation d'espèces indigènes issues de semences locales, ainsi que le suivi et le dégagement des plantations sur plusieurs années. L'opération intègre également la création d'itinéraires techniques de production (ITP) visant à fiabiliser la production de plants indigènes en pépinière.



Mobilier, signalétique et mise en découverte

L'opération prévoit l'aménagement d'une aire d'accueil sur un délaissé qui sera requalifié et renaturé par la DEER. Il est prévu l'installation de mobiliers de pré-signalisation, de signalisation et d'interprétation, destinés à structurer l'accueil du public et à valoriser les actions de restauration paysagère et écologique. Cette démarche s'inscrit dans une réflexion partenariale plus large visant à tendre vers une charte commune de mobilier et de signalétique à l'échelle de l'île.



Actions de communication et sensibilisation

Des actions de communication et de sensibilisation du grand public seront menées par des prestataires spécialisés, en lien avec les acteurs locaux, tandis que les actions en milieu scolaire seront assurées par les équipes du Parc national. Des supports spécifiques seront conçus pour chacun de ces publics.

Travaux d'infrastructure (hors FEADER)

Les travaux d'infrastructure liés à cette opération seront portés par la Région via la DEER. Ils concernent notamment la requalification et la renaturation du délaissé routier aménagé en aire d'accueil (délaissé qui accueillera les mobiliers d'interprétation réalisés sous maîtrise d'ouvrage PNRun), l'amélioration de la gestion des eaux pluviales, la sécurisation des circulations et la création de stationnements et de cheminements piétons sécurisés.

L'opération est prévue sur une durée de 24 mois, de juin 2026 à juin 2028. Elle est pilotée par le Parc national de La Réunion, en coordination étroite avec la Région, l'ONF, la CIREST et le département.

IV. ESTIMATION DES COÛTS / PLAN DE FINANCEMENT

Les tableaux ci-après présentent les montants estimatifs **maximums** de l'opération par action et la répartition prévisionnelle des financements :

Type de dépense	Action	Coûts max. HT
Restauration paysagère et écologique	AMO suivi chantier	372 500€
	Amélioration des ITP pour les espèces encore mal maîtrisées en pépinière	
	Génie végétal - Plantation	
	Lutte manuelle	
	Lutte mécanique	
	Dégagement des plantations	
	Travaux d'abattage de cryptomérias	
Mobilier, communication et sensibilisation	Conception mobilier + éléments graphiques.	64 100 €
	Fabrication et pose de mobilier de pré-signalisation	
	Fabrication et pose de mobilier d'interprétation	
	Fabrication et pose de mobilier de signalisation de site	
	Communication et sensibilisation du grand public	
	Intervention établissements scolaires	
	Outils et supports	
Aléas (5%)		21 800 €
TOTAL MAXIMUM HT tronçon A (10 000 m²)		458 400 €

Plan de financement prévisionnel HT	Montant
FEADER 80%	366 720 €
PNRun 20%	91 680 €
TOTAL HT	458 400 €

Les montants présentés ont été estimés par le groupement de bureau d'étude lors de l'élaboration de l'étude globale.

V. CALENDRIER PREVISIONNEL

Le calendrier prévisionnel ci-dessous s'affinera au cours de l'opération, notamment une fois les prestataires sélectionnés et notifiés. Les ateliers de sensibilisation seront organisés en lien avec nos différents partenaires et prestataires. L'installation de mobilier sera réalisée en coordination avec la Région, en cohérence avec leur intervention sur l'aire d'accueil.

		2026												2027												2028											
		dec	jan	fev	mars	avr	mai	juin	juill	août	sept	oct	nov	dec	jan	fev	mars	avr	mai	juin	juill	août	sept	oct	nov	dec	jan	fev	mars	avr	mai	juin					
Lancement	DESIGNATION DES TACHES																																				
	Lancement de l'opération																																				
	passage en BCA																																				
	passage en CS																																				
	Dépôt dossier FEADER																																				
	Validation FEADER																																				
	Marché restauration éco																																				
	Publication AO																																				
	Réception des offres																																				
	Analyse des offres																																				
travaux bioliv	Organisation chantier/planning																																				
	Travaux d'abattage de cryptomérias																																				
	Lutte mécanique																																				
	Lutte manuelle																																				
	Plantation																																				
	Dégagements des plantations																																				
	Marché création d'ITP																																				
	Publication AO																																				
	Réception des offres																																				
	Analyse des offres																																				
	Création d'ITP																																				
	Marché AMO																																				
	Publication AO																																				
	Réception des offres																																				
	Analyse des offres																																				
	Suivi AMO																																				
moblier + sensibilis	Appel d'offre																																				
	création d'outils de sensibilisation																																				
	atelier de sensibilisation																																				
	conception/fabrication/pose mobilier																																				